



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des finances publiques**

Le mercredi 16 septembre 2020 — Vol. 45 N° 79

Étude des crédits supplémentaires du ministère de
l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

2020

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission des finances publiques

Le mercredi 16 septembre 2020 — Vol. 45 N° 79

Table des matières

Discussion générale

1

Intervenants

M. Jean-François Simard, président

M. Jean-François Roberge

Mme Marwah Rizqy

M. Jean-Bernard Émond

Mme Christine Labrie

Mme Véronique Hivon

Mme Émilie Foster

Note de l'éditeur : La commission a aussi siégé en matinée pour l'étude des crédits supplémentaires du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le mercredi 16 septembre 2020 — Vol. 45 N° 79

**Étude des crédits supplémentaires du ministère de
l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

(Onze heures trente-trois minutes)

Le Président (M. Simard) : Bonjour, chers collègues. À l'ordre, s'il vous plaît! Je constate que nous avons quorum. Je déclare donc cette séance de travail ouverte.

Comme vous le savez, notre commission est réunie afin de poursuivre le débat sur les crédits supplémentaires n° 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020 adoptés le 17 mars 2020.

Mme la secrétaire, bonjour. Y aurait-il des remplacements ce matin?

La Secrétaire : Oui. Alors, M. Asselin (Vanier-Les Rivières) est remplacé par Mme Picard (Soulanges); M. Barrette (La Pinière) est remplacé par... non, excusez-moi, M. Fortin (Pontiac) est remplacé par Mme Rizqy (Saint-Laurent), pardon; M. Marissal est remplacé par Mme Labrie (Sherbrooke); et M. Ouellet (René-Lévesque) est remplacé par Mme Hivon (Joliette).

Le Président (M. Simard) : Très bien. Alors, comme le veut la tradition, nos débats se dérouleront pendant environ 1 h 30 min. Nous accueillons ce matin le ministre de l'Éducation et l'équipe, bien sûr, qui l'accompagne, que je salue également. Plus tard, nous aurons la visite du ministre de la Santé. Et je cède immédiatement, donc, la parole à la porte-parole de l'opposition officielle, la députée de Saint-Laurent. Madame.

Discussion générale

Mme Rizqy : Merci beaucoup, M. le Président. Bonjour. De retour avec le ministre de l'Éducation. M. le ministre, vous avez reçu ce matin, à 8 heures, un courriel de l'organisation des participations des parents de l'école Ludger-Duvernay qui désire vous faire part de ses profondes inquiétudes, et je cite, « concernant la mesuréalimentaire à 1 \$ des repas du midi, une suppression qui touche 33 % de l'école Ludger-Duvernay. Malgré votre promesse effectuée sur les ondes le 25 août dernier, au 98,5 FM, et relayée par les journaux imprimés, force est de constater que la mesure ne sera pas déployée dans les écoles de Ludger-Duvernay, mais aussi dans Saint-Zotique et Charles-Le Moyne, des écoles pourtant au coeur de milieux défavorisés. Les raisons ne sont pas connues, mais les faits sont là, des enfants sont sur la touche.

«Nous vous remercions en avance de palier cette situation plus que préoccupante. Et, dans l'attente, nous vous prions, M. le ministre, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.»

«Mathieu Gillet, parent et porte-parole de l'OPP Ludger-Duvernay.»

M. le ministre, je me suis levée en Chambre sur la question de l'aide alimentaire. Au mois d'août, j'ai contacté — d'ailleurs je la salue — votre cheffe de cabinet. Et immédiatement vous, vous m'avez rassurée que vous preniez la situation immédiatement au sérieux. Aujourd'hui, on est le 16 septembre. On parle d'enfants vulnérables. Ma cheffe, la porte-parole de l'opposition officielle, c'est dans son comté, elle a aussi communiqué avec votre bureau. Alors, pour nous, aujourd'hui, c'est plusieurs écoles qui ont besoin d'avoir l'heure juste. Et comment se fait-il qu'entre le mois d'août puis aujourd'hui il n'y ait pas eu un suivi pour s'assurer que ce que vous, vous avez promis soit réellement en application sur le terrain?

Le Président (M. Simard) : Très bien. Juste avant de poursuivre, je m'excuse, c'est une petite question d'intendance. Comme on a commencé trois minutes en retard, y aurait-il consentement pour qu'on poursuive trois minutes plus tard? Tout le monde aura son temps. Consentement. Très bien. M. le ministre.

M. Roberge : Bonjour, M. le Président. Chers collègues, je suis content qu'on parle de l'aide alimentaire parce que c'est quelque chose qui nous préoccupe énormément, de maintenir et d'augmenter l'aide alimentaire. Ça fait deux budgets du nouveau gouvernement, puis, à chaque fois, on a augmenté de manière substantielle les fonds pour aider les jeunes qui ont besoin de soutien alimentaire. Donc, l'an passé, il y a eu une hausse, cette année on arrive avec une hausse et une façon nouvelle et améliorée de redistribuer l'argent.

Autrefois, pendant les précédents gouvernements et pendant des années, on ne pouvait... je caricature, c'est comme si on pouvait aider des écoles défavorisées mais pas seulement des élèves. C'est parce qu'on y allait seulement selon les indices de milieu socioéconomique ou les indices de seuil de faibles revenus. Mais, si on avait le malheur d'être un enfant qui est dans un quartier de classe moyenne ou même un quartier aisé puis qu'on est dans un HLM ou un loyer modique, qu'on a des problèmes, ou, même si nos parents avaient une grande aisance financière et que survient un coup dur comme la pandémie, perte d'emploi, bien, d'emblée, ce n'était pas possible d'avoir de l'aide alimentaire. Ça, c'était l'ancienne façon de faire.

À partir de cette année, bien sûr, on va en donner davantage dans des milieux défavorisés. On a mis une mesure spécifique pour protéger contre toute possibilité de coupure, de quelque façon que ce soit, les écoles qui sont cotées 8, 9

et 10, donc le 30 % des écoles en milieu défavorisé. Ça, c'est certain, mais on a bonifié d'à peu près 60 % les fonds dédiés à l'aide alimentaire dans une seule année. Il faut le faire. Qui dit mieux? Personne ne va lever la main, ça ne s'est jamais fait. Et on s'est assurés de redistribuer l'argent dans toutes les écoles quand les élèves en ont besoin.

Et je termine avec quelque chose sur lequel on n'a pas une prise directement. C'est qu'à Montréal ils se sont dotés d'un autre outil, à l'extérieur du périmètre du gouvernement, qui s'appelle le comité de gestion de la taxe de l'île de Montréal, qui n'a pas subi de coupure. Parce que, quand on a diminué... J'essaie de raccourcir, M. le Président. Quand on a baissé la taxe scolaire, on s'est assurés de faire des subventions d'équilibre pour qu'il n'y ait aucune commission scolaire, aucun centre de services qui ait moins d'argent pour ça. Mais, malgré tout, on a entendu cette inquiétude-là formulée par ma collègue. On a parlé hier au D.G. du centre de services puis on va trouver des solutions.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Madame... chère collègue.

Mme Rizqy : M. le Président, je n'ai pas entendu la réponse à ma question. C'est qui qui s'est occupé du suivi? Ça prend une personne, à un moment donné, qui est imputable. Alors, c'est qui, chez vous, là, qui a fait le suivi? Parce que, là, aujourd'hui, on a un parent qui revient à la charge, parce qu'il y a quand même, là... Rappelons-nous, là, je vous ai parlé au mois d'août, juste pour l'école Ludger-Duvernay, qui est dans Saint-Henri, c'est 109 élèves qui sont visés par cette mesure alimentaire. Et aujourd'hui on nous dit qu'à ce jour l'aide n'est pas arrivée, et la situation a empiré, et il y a d'autres écoles. Alors, c'est qui, au mois d'août, que vous, M. le ministre, vous avez dit : Non seulement... J'ai entendu, moi, ce que vous dites, on a mis de l'argent, c'est correct, mais ça ne s'est pas rendu aux élèves.

Le Président (M. Simard) : Merci. M. le ministre.

• (11 h 40) •

M. Roberge : M. le Président, nos règles budgétaires sont très claires sur la manière de redistribuer l'argent dans les centres de services. La balise est très, très claire que d'aucune façon, même en réaffectant notre argent autrement, une école qui est cotée 8, 9 ou 10 pourrait subir la moindre coupure. D'accord? C'est très, très clair, c'est limpide dans les règles budgétaires et c'est ce qui dicte la répartition des ressources dans le réseau scolaire, les règles budgétaires. Le budget, c'est une chose, mais les règles budgétaires, c'est ce qui est lu avec attention.

Je reviens sur le fait qu'à Montréal il y a quelque chose de particulier, qu'en plus ils se sont donné quelque chose à côté, le comité de gestion de la taxe de l'île de Montréal. Je précise encore une fois que le fait qu'on ait baissé les taxes scolaires au bénéfice des contribuables n'amène d'aucune manière une baisse de revenus pour les écoles montréalaises ou les centres de services à la grandeur du Québec, francophones, anglophones.

S'il y a un enjeu, s'il y a une incompréhension... parce qu'il ne devrait vraiment pas y en avoir, là, moi, je trouve ça inexcusable s'il y en a, mais, s'il y en a, on va le régler. Et hier un sous-ministre adjoint a communiqué avec la direction générale du centre de services concerné pour s'assurer de répondre aux questions, de dire que jamais on ne va couper de l'aide alimentaire à des jeunes.

Le Président (M. Simard) : Merci. Mme la députée.

Mme Rizqy : Je vais relire, là, juste pour le ministre. Le 21 août, c'est lorsqu'on s'est parlé avec votre cabinet, moi-même. Puis je vous connais, M. le ministre, je sais que ça, c'est quelque chose que vous, vous n'avez pas toléré. Alors, quand vous nous dites : Marwah, on s'en occupe, moi, je m'attends à ce que ce soit pour de vrai fait. Aujourd'hui, ce matin, ce n'est pas le cas. Le courriel était assez clair, du parent, il dit : « Les raisons ne sont pas connues, mais les faits sont là : les enfants sont sur la touche. »

Donc, je comprends que vous n'avez mandaté personne pour faire le suivi. Alors, aujourd'hui, 16 septembre, si vous n'êtes pas capable de me dire qui vous avez mandaté pour faire le suivi, dites-moi : Voici notre plan de match aujourd'hui, 16 septembre, pour faire le suivi, pour s'assurer que tous les enfants de Ludger-Duvernay qui doivent avoir l'aide alimentaire l'auront, ainsi que les enfants de l'école Saint-Zotique, Charles-Le Moyne, et je me permets d'ajouter Hochelaga-Maisonneuve. Je le connais bien, ce comté-là, je suis née puis j'ai grandi là. Donc, M. le ministre, à partir de maintenant, qui va s'assurer du suivi?

Le Président (M. Simard) : Merci. M. le ministre.

M. Roberge : M. le Président, je le répète, que les sommes bonifiées... Je ne veux pas dire que les sommes de l'an passé sont encore là cette année, on serait en dessous de la vérité. La vérité, c'est qu'il y a plus de sommes cette année que les années passées, et la manière de les distribuer est plus adéquate, et il y a une protection contre toute coupure pour les écoles qui sont cotées 8, 9 et 10.

L'information est là, l'argent est là. Il semble y avoir eu, là, en tout cas, un problème d'interprétation, peut-être. On va le valider, là. Avant de prendre ce que ma collègue dit, là, comme étant un fait, on va le vérifier. Peut-être qu'au centre de services de Montréal, il y a eu mauvaise interprétation, mais on va valider les choses. Hier, il y a eu une conversation. On va faire tous les suivis nécessaires pour que les élèves ne paient pas le prix.

Le Président (M. Simard) : Merci. Mme la députée.

Mme Rizqy : Vous avez juste à prendre connaissance à vos courriels, là. Vous êtes visés par un courriel, je suis en copie conforme, le député d'Hochelaga-Maisonneuve est en copie conforme, ma collègue de Sherbrooke est en copie

conforme. À un moment donné, là, il faut faire le suivi, parce qu'on est rendus le 16 septembre, puis, chaque jour qui passe, c'est des enfants qui, eux, là, n'ont pas reçu l'aide alimentaire. Et on n'apprend pas au Québec lorsque notre ventre est vide, ça, je peux vous le garantir.

Là, maintenant, mon temps est assez court. Je sais que vous avez répété ad nauseam que vous avez mis de l'argent supplémentaire, je n'en doute pas, que vous avez mis de l'argent supplémentaire. Moi, ce que je vous dis, il n'y a pas eu de suivi sur le terrain pour que l'argent se rende aux bons endroits.

Maintenant, hier, là, je vous ai parlé du code de couleurs. M. le Président, je vais être très claire : ceci, ce que je vais vous présenter, n'est pas le code de couleurs du gouvernement, c'est une adaptation de l'opposition officielle école par école. Étant donné qu'on n'a pas eu de plan B ou plan C pour la gestion de la pandémie, j'ai proposé, jeudi dernier, suite au tableau de Christian Dubé... Donc, je le répète, ceci n'est pas le tableau du gouvernement mais vraiment d'une opposition officielle. J'ai repris le code de couleurs. Moi, je vous le dis, j'ai salué le code de couleurs, je trouve que c'est bon d'avoir des codes de couleurs, j'apprécie le contenant. Maintenant, j'aimerais qu'on travaille sur le contenu, école par école, parce que je ne crois pas au mur-à-mur et je crois que c'est très important que les parents, les enseignants ainsi que les enfants sachent un peu à quoi s'attendre.

Alors, j'aimerais qu'on regarde ensemble, M. le ministre... Parce que, là, aujourd'hui, au Québec, on ne sait pas qu'est-ce que ça veut dire être dans une école orange, c'est quoi, les conséquences. Moi, je me suis permis d'ajouter un palier, l'ultime, bourgogne, un rouge plus foncé. Le bourgogne, là, disons, là, que... Regardez, je ne suis pas... je suis hyperflexible, là, vous pouvez changer les couleurs puis vous pouvez même diminuer les alertes, si vous voulez, mais disons que le bourgogne, c'est le scénario qu'on ne veut pas revivre, c'est-à-dire la fermeture des écoles, telle qu'on l'a vécue au mois de mars.

Comment qu'on le remplit, ce tableau? Là, je vous fais des suggestions. Vous, là, c'est quoi, votre plan de match, disons qu'il y a une école qui est rendue orange? Qu'est-ce qu'on fait pour s'assurer qu'on ne se rend pas au dernier palier, c'est-à-dire la fermeture de cette école et de devoir dire aux enfants de retourner à la maison?

Le Président (M. Simard) : Merci. M. le ministre.

M. Roberge : Je vais parler du code de couleurs très cher à ma collègue, mais il faut quand même que je revienne sur le début de sa déclaration. Ce n'est pas nécessaire que la collègue nous dise de faire nos suivis, nos suivis sont faits. Les communications sont très claires de ma part, de la part du sous-ministre et de son équipe de sous-ministres adjoints. On communique régulièrement avec tous les gens dans le réseau, et les suivis sont faits. Je peux garantir, là, que les suivis sont faits et rigoureusement faits, avec des appels après pour être sûr que c'est bien compris.

Maintenant, je suis content que ma collègue fasse référence au système d'alertes régionales, d'intervention graduelle qui a été déposé par mon collègue le ministre de la Santé. Je pense que ça a été salué par tout le monde. C'est un système qui est clair, qui est pertinent et qui nous aide à avoir des mesures graduelles dans la santé.

Dans le réseau scolaire, on s'est basés sur ce système-là pour faire une gradation aussi et y aller de manière régionale, je pense, c'est ça qui est raisonnable. On ne veut pas du mur-à-mur, on ne veut pas relâcher des directives à la grandeur du Québec, parce que ça va bien dans une région et mal dans l'autre, puis on ne veut pas non plus serrer la vis dans une région, alors que la région d'à côté aurait peu de cas ou même aucun cas.

Ce qui se passe dans...

(Interruption)

M. Roberge : Ça fait un bruit... Pour ceux qui sont à la maison, peut-être que vous entendez une espèce de vibration, là, il y a des travaux à l'extérieur.

Bon. Ce qui se passe au palier orange dans la version gouvernementale, puis il faut faire attention, ma collègue, là, de ne pas susciter la confusion, au palier orange, on revient à ce qu'on avait depuis le début de l'ouverture jusqu'au 13 septembre, c'est-à-dire qu'on ne peut pas avoir davantage de groupes que le groupe-classe. On ne peut pas faire du parascolaire, du sport-études à l'extérieur de son groupe-classe. Ce qu'elle propose, de son côté, c'est de fermer la moitié des classes puis d'avoir des toutes petites classes à partir du palier orange. Je pense que c'est une très mauvaise idée.

Le Président (M. Simard) : ...Mme la députée. Je vous en prie, allez-y.

Mme Rizqy : Non, M. le Président, c'est des suggestions. Et je le dis et je le répète, que je préfère avoir des classes réduites d'un enseignement maximum 15 élèves, comme qu'on a fait au mois de mai et que ça a été un franc succès. On n'a plus eu un paquet d'éclosions au Québec. Et ça a été même apprécié par les élèves et les enseignants.

Le Président (M. Simard) : Merci, chère collègue. Je cède maintenant la parole au député de Richelieu comme représentant de la partie gouvernementale. M. le député.

M. Émond : Merci beaucoup, M. le Président. Content de vous retrouver, M. le Président. Content de retrouver également l'ensemble des collègues et les équipes qui les accompagnent pour cette rentrée parlementaire toute particulière, on va se le dire.

Heureux de m'entretenir, bien entendu, avec M. le ministre de l'Éducation pour échanger sur un sujet, M. le Président, qui me tient à coeur, vous le savez, la formation professionnelle, et plus particulièrement la formation accélérée pour

préposés aux bénéficiaires en CHSLD, dûment nommé Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé. C'est une formation, M. le Président, qui s'est déroulée tout l'été, elle se termine officiellement ces jours-ci. D'ailleurs, le cabinet de la Santé et des Services sociaux a émis, si je ne m'abuse, hier, un communiqué à ce sujet pour officialiser l'intégration des nouveaux préposés dans le réseau de la santé.

Et, M. le Président, je vais commencer, si vous me le permettez, en résumant un peu les grandes lignes de cette formation pour bien rappeler à tout le monde de quoi il s'agit. On parle donc d'une formation de 375 heures, une attestation d'études professionnelles qui consiste en 120 heures d'enseignement théorique et de 255 heures en formule études-travail en CHSLD. Les étudiants et les étudiantes ont reçu une bourse qui leur a permis d'étudier à temps plein pendant les trois mois de la formation et pour la partie études-travail aussi. M. le Président, grâce à cette initiative, ce sont, au total, 7 148 nouveaux préposés qui viennent aujourd'hui grossir les rangs de ces travailleurs essentiels qui oeuvrent en CHSLD.

Et, si vous me le permettez, M. le Président, je sais que vous ne m'en tiendrez pas rigueur, vous savez combien j'aime parler de ma magnifique circonscription, je vais ouvrir une petite parenthèse locale afin de saluer et de féliciter les nouveaux diplômés de ma région, les diplômés du centre de formation professionnelle Bernard-Gariépy, qui, hier, ont reçu leurs diplômes. Ils sont plus de 50, M. le Président. Je devais être avec eux pour souligner ce moment, et, bien entendu, le travail me retenait ici, à Québec, mais je tenais à les remercier au nom de tous les Québécois, les féliciter pour leur persévérance et leur souhaiter bonne chance et beaucoup de bonheur dans la pratique de leur nouveau métier. Marie-Claude, Roxanne, Sébastien, Johanne, Jérôme et tous les autres, vos collègues, bravo et merci!

• (11 h 50) •

C'est un nouveau métier, M. le Président, qui a séduit beaucoup de personnes, et j'ai retenu deux extraits de témoignages récents dans les médias, si vous me permettez. Je débute avec M. Roy qui affirme aimer son nouveau métier, surtout parce qu'il peut apporter une aide concrète aux résidents — et là j'ouvre les guillemets : « C'est vraiment des rencontres et les liens qu'on peut créer avec eux qui m'ont séduit. » M. Buri, également, dans un article du journal *Le Nouvelliste*, qui disait — j'ouvre les guillemets, M. le Président : «...je fais ça parce que j'ai envie de faire ma part. Ce que je souhaite faire et que je trouve le plus gratifiant, c'est de pouvoir amener à ces gens-là du soleil dans leur journée. » Un métier complètement humain, M. le Président.

Qu'on se le dise, c'est incroyable ce qu'a réussi à faire, du côté du ministère de l'Éducation, de toute l'équipe du cabinet et également, bien sûr, les équipes qui, localement, les membres de la direction, les enseignantes, les enseignants... C'est un véritable tour de force d'avoir mis sur pied, M. le Président, cette formation si rapidement, coordonné les inscriptions, après avoir reçu, je le rappelle, au-delà de 80 000 candidatures, parfois aménagé des locaux, planification des horaires des enseignants, les horaires de stage en CHSLD, un travail colossal accompli en un temps record, M. le Président, tout ça dans le contexte actuel que l'on connaît tous.

Alors, évidemment, vous me direz que ce n'est pas suffisant. C'est vrai, on avait parlé d'ajouter 10 000 nouveaux préposés, on en est à un peu plus de 7 000. C'est donc pourquoi une deuxième cohorte se met en branle pour cette formation accélérée, donc, de futurs préposés, qui vont entamer leur apprentissage le 28 septembre, soit dans quelques jours, M. le Président.

Je me dirige vers M. le ministre. Donc, derrière ce succès se cache beaucoup de travail, vous vous en doutez, et j'aimerais entendre M. le ministre sur le détail de la procédure qui a mené à la réalisation de cette formation accélérée. Parce que, M. le Président, dans une autre vie, alors que j'oeuvrais en formation professionnelle dans les années 90, j'ai participé à la refonte d'un cours en formation professionnelle dans le domaine de l'imprimerie, là, mon champ de compétence, et j'ai peine à imaginer le travail qui a été accompli. Parce que ce n'est pas une mince tâche, là, de mettre sur pied une formation en formation professionnelle.

Alors, j'aimerais que le ministre, peut-être, nous parle de la procédure, du travail qui a été accompli puis comment cette formation va pouvoir améliorer le sort de nos aînés en CHSLD. Et, pourquoi pas, parce qu'on peut toujours s'améliorer, est-ce qu'il y a des choses que nous avons apprises qui va nous permettre de s'améliorer pour la deuxième version de la formation ou la deuxième cohorte qui va débiter fin septembre?

Le Président (M. Simard) : M. le ministre.

M. Roberge : Merci, M. le Président. Merci, cher collègue. Vous savez, j'ai écrit deux romans jeunesse puis un essai politique dans les dernières années, mais, si j'avais un peu de temps, il faudrait que j'écrive un livre, *Derrière les portes closes quand on a créé le programme de préposé aux bénéficiaires en CHSLD*. Juste pour ça, là, peut-être, même, ce serait en trois volumes. Ça a été quelque chose de très, très particulier.

D'abord, il y a eu un constat, là, qu'on avait une grave pénurie de personnel en CHSLD. On faisait déjà ce constat-là avant que la pandémie nous frappe puis on avait eu des discussions au cabinet avec l'équipe pour dire : Comment on va faire pour en former davantage?, pour se rendre compte qu'on n'avait pas une capacité de formation suffisamment grande, mais aussi qu'on manquait de candidats, les gens étaient peu intéressés à exercer ce travail-là qui est si important, difficile mais gratifiant pour ceux qui trouvent leur voie là-dedans.

Et là la pandémie est arrivée, puis là cette pénurie de travailleurs là est devenue carrément dramatique, là. Il y a des gens qui en ont grandement souffert, là, de cette pénurie de travailleurs. On a vu à quel point ils étaient importants pour les aînés puis pour les institutions. Et là, comme gouvernement, on s'est dit : Bien là, c'est le temps de changer notre façon de faire, notre façon de penser cette formation-là, notre façon de recruter les candidats puis notre façon de payer ces gens-là.

Donc, ça, ça s'appelle revoir le système au complet, là. Tu recrutes différemment, tu formes plus rapidement puis tu paies différemment, tout ça s'est fait à la fois. Donc, à peu près la moitié du Conseil des ministres était touchée, d'une façon

ou d'une autre, dans son ministère, puis, en réalité, c'est tout le gouvernement. Puis, même, on a inclus beaucoup, beaucoup de députés, qui ont collaboré en soumettant des idées, en participant aux tempêtes d'idées sur comment on allait arriver à faire ça. Et on était vraiment au carrefour du ministère de l'Éducation, et de la Santé, et même, je vous dirais, des réseaux des ministères de l'Éducation et de la Santé. Parce que ce n'est pas le ministère lui-même qui forme les gens, on est en cocréation sur le programme, mais après ça ce n'est pas le ministère qui est l'employeur des formateurs, ce n'est pas le ministère qui s'occupe des loyers, ce n'est pas le ministère qui donne les cours directement, ce sont les centres de services. Puis, dans les centres de services, il y a les centres de formation professionnelle qui sont presque des entités propres, qui vivent dans un cadre bien différent, là, que nos écoles préscolaires et primaires. Donc, il a fallu mobiliser tout ce monde-là et les amener à bâtir très, très rapidement puis à offrir très rapidement une formation qui allait répondre aux besoins dans le réseau de la santé.

Vous savez, des fois, on parle de l'importance que la formation professionnelle travaille à soutenir l'économie, dans le fond, ce qu'on veut, c'est que la formation professionnelle soit vraiment liée au marché du travail. Que ce soit dans la fonction publique ou que ce soit dans l'entreprise privée, ce n'est pas ça, l'essentiel. L'essentiel, c'est que les jeunes font des parcours qui les mènent à décrocher un emploi, un emploi qui va les amener à se réaliser puis à être bien payés.

Puis d'ailleurs j'ai lu, dans les derniers jours, là, que les gens n'allaient pas recevoir le salaire promis, là. On va se le dire, là, c'est des faussetés, là, le gouvernement n'a qu'une parole, puis on a dit qu'ils allaient être payés au coût de 26 \$ de l'heure puis qu'ils allaient gagner 49 000 \$ par année en travaillant à temps plein. Ça va arriver, c'est simple comme ça.

Bon, ensuite, on a réussi à rassembler très large, à mener une campagne de recrutement formidable, mais après ça à avoir un goulot d'étranglement très serré, parce que ce n'est pas tout le monde, là, qui a les qualités, les aptitudes, les habiletés pour être en relation d'aide avec des aînés, être tout près d'eux physiquement, les regarder, les comprendre, les aimer. C'est un travail qui peut ressembler au travail, des fois, des enseignants. Je ne dis pas ça pour infantiliser les aînés, je parle tout simplement d'une relation d'aide personne à personne. Et il y a des gens qui, peut-être, ont levé la main au départ, puis ils se sont rendu compte que ce n'était pas pour eux. Mais, quand même, on arrive avec un succès formidable. Quelques mois à peine à avoir songé à créer un programme, on s'apprête à diplômé plus de 7 000 personnes qui... S'ils vont jusqu'aux diplômes, ça veut dire qu'ils ont trouvé leur voie, parce que ce n'était pas juste des cours théoriques, là, il y avait des cours pratiques, donc ils savent ce qui les attend.

Donc, c'est sans doute l'objet d'une grande fierté pour le réseau de l'éducation, puis je suis très reconnaissant envers le sous-ministre et les sous-ministres adjoints. Je pourrais faire le tour, là, et les nommer personnellement, mais ils ont travaillé extrêmement fort, autant en éducation qu'en santé, pour arriver à quelque chose d'innovant comme ça.

Le Président (M. Simard) : Oui, M. le député de Richelieu. Il vous reste environ 3 min 30 s, cher collègue.
• (12 heures) •

M. Émond : Parfait. Merci, M. le Président. J'aime beaucoup entendre le ministre parler, un plaidoyer envers la formation professionnelle, vous savez combien ça me réjouit quand on le fait. Parce que, vous avez complètement raison, c'est un tour de force, là. Puis la formation professionnelle se doit d'être arrimée avec le marché du travail, puis là c'était un besoin sociétal pressant pour aller donner un coup de main dans les CHSLD, avec nos personnes aînées. Et moi, je souhaite que ce succès-là fasse en sorte que nos jeunes et les moins jeunes, parce que ce sont souvent des adultes qui se dirigent vers la formation professionnelle, vont maintenant envisager plus que jamais, pourquoi pas, ce parcours-là.

J'ouvre une autre petite parenthèse, et je m'en excuse, M. le Président. J'étais l'autre jour chez mon garagiste pour un problème de voiture, que je ne vais pas citer ce matin, mais toujours est-il que, dans la salle d'attente, j'avais un jeune garçon auprès de moi, puis, en jasant un peu avec lui, je me mets à parler de son parcours, puis le jeune, un peu... pratiquement gêné de me dire qu'il étudiait pour être plombier en formation professionnelle. Puis moi, bien, écoute, je le félicite, je dis : Écoute, bravo, premièrement, pour deux choses. Un, tu ne manqueras jamais d'ouvrage, puis, deux, tu vas très bien gagner ta vie. Je ne sais pas si vous avez essayé d'appeler un plombier récemment pour des travaux à la maison, là, mais c'est assez difficile d'en recruter, d'en trouver un, parce qu'ils ont plein d'ouvrage. Puis ils sont très bien rémunérés. Donc, la formation professionnelle permet à plusieurs personnes l'éducation supérieure, bien entendu, un parcours intéressant, mais il ne faut pas oublier la formation technique. Donc, moi, je me réjouis d'en parler ce matin.

Je sais qu'il nous reste très peu de temps, M. le Président, je vais donc, peut-être, juste en conclusion, me tourner vers le ministre. Et je peux juste être en accord avec lui en saluant le travail de toutes les personnes qui ont pu amener cette formation si rapidement, pour répondre à un besoin pressant, je le rappelle, et également les gens sur le terrain. Moi, je pense à mes anciens et anciennes collègues enseignants et enseignantes, que j'ai très hâte de retrouver lorsque je vais être en circonscription pour les féliciter personnellement. Et on sait que ce sont des gens de coeur, hein, M. le Président, ce sont des gens... qui pratiquent ce métier-là. Les enseignants et enseignantes en formation professionnelle, ce sont, pour la plupart, des gens qui connaissent le métier, qui vont pour enseigner leur passion, et puis on les forme en pédagogie, parallèlement, souvent durant leur parcours d'enseignants. Alors, ils ont tout mon respect, et je les remercie pour ça. C'est là-dessus que se terminera mon intervention. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Simard) : M. le ministre, auriez-vous des commentaires à formuler? Vous avez 30 secondes.

M. Roberge : 30 secondes. Juste saluer le travail, parce que je parlais, là, de l'équipe des fonctionnaires, dans les deux ministères, qui ont travaillé très fort, mais ça s'est passé l'été, ça s'est passé sur le terrain, dans les centres de formation, il y a des gens qui ont renoncé à leurs vacances d'été pour former la main-d'oeuvre, pour qu'on ne vive pas une deuxième vague qui soit dramatique pour les aînés. Donc, un sincère merci à nos enseignants en FP qui ont contribué à ce beau succès.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Merci à vous, M. le ministre. Je cède maintenant la parole à la députée de Sherbrooke. Chère collègue, vous disposez de 4 min 30 s.

Mme Labrie : Merci. Le ministre avait promis, dans les derniers mois, la transparence. Et la transparence, c'est important, pas juste par rapport au nombre de cas ou d'éclosions, mais pour l'ensemble de la gestion du réseau, je suis certaine qu'il va être d'accord avec moi là-dessus.

Ce matin, il s'est passé quelque chose de très grave au salon bleu. Le gouvernement a refusé de s'engager à ce que les ressources spécialisées dans nos écoles se dédient exclusivement à ce pour quoi elles ont pourtant été engagées. C'est un signal d'alarme très, très inquiétant que le gouvernement a envoyé en refusant de respecter ça et ça donne une idée de l'état des lieux de la pénurie de main-d'oeuvre en éducation. Donc, j'aimerais ça que le ministre fasse preuve de transparence puis nous dise combien de groupes ont été confiés à des personnes qui n'ont pas de brevet d'enseignement cette année puis à combien de professionnels ou de personnels de soutien on a retiré leurs tâches habituelles pour leur confier un groupe.

Le Président (M. Simard) : M. le ministre.

M. Roberge : M. le Président, je suis content d'avoir la question sur la pénurie de personnel et aussi ce qui se passe avec les spécialistes. Hier, je l'avais dit, lors de la période de questions, on était à 134 postes d'enseignant à temps plein qui étaient vacants encore. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas personne devant les classes, mais ce sont des suppléants qui étaient là. Voyez-vous, aujourd'hui, on est à 119, donc 15 de moins qu'hier, donc définitivement qu'on progresse à chaque jour.

Donc, on aurait voulu que ça soit, bien sûr, avant que les élèves entrent en classe, on s'entend, là, c'est sûr, mais il faut aussi voir ça sur une plus grande période. L'an passé, la pénurie d'enseignants à temps plein nous frappait plus durement que cette année. Alors, il faut faire attention, parce que, des fois, quand on lit ce que disent certains syndicats en période de négociation ou ce que disent des collègues, on a l'impression que c'est de pire en pire, en pire. Or, les chiffres nous montrent que la situation s'améliore. Ce n'est pas réglé, mais ça s'améliore.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Merci. Mme la députée.

Mme Labrie : Je vais le répéter, parce que je pensais que ma question était claire, mais ça me fait plaisir de la répéter, ce que j'ai demandé, ce n'est pas combien de postes sont non comblés, j'ai demandé à combien de personnes qui n'ont pas un brevet d'enseignement on a confié des groupes et à combien de personnes qui sont des personnels de soutien ou des ressources professionnelles on a confié des groupes. C'est ça que j'ai demandé.

Le Président (M. Simard) : Merci. M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Pour ce qui est de savoir combien de personnes qui ont un brevet temporaire ou une tolérance d'engagement, probablement qu'on peut obtenir ces chiffres-là. Je ne l'ai pas devant moi tout de suite, mais on peut probablement obtenir ces chiffres-là.

Une autre question que ma collègue a posée, c'est de savoir combien de membres du personnel professionnel qui sont des gens qui aident normalement des jeunes vulnérables se sont fait confier la tâche d'être titulaires d'une classe. Puis on a vu dernièrement, là, qu'au centre de services scolaire de Montréal ça avait fait les manchettes, il y avait des orthopédagogues qui se faisaient confier une classe d'enseignement plutôt que de faire du dénombrement flottant. Ce n'est pas une bonne solution, et, quand c'est une solution, il faut qu'elle soit temporaire. Mais mettons les choses en perspective, il y a environ 300 orthopédagogues, au centre de services scolaire de Montréal, il y en a 11 à qui on a confié une tâche d'enseignant titulaire. Et, sur ces 11 là, il y en a 10 qui ont une classe d'adaptation, un groupe spécialisé, c'est-à-dire qui, dans le fond, font ce qu'ils font très, très bien, là, ils enseignent spécifiquement à un groupe de taille réduite, à des élèves qui sont vulnérables.

Le Président (M. Simard) : Très bien.

M. Roberge : Donc, il faut mettre les choses en perspective.

Le Président (M. Simard) : Merci. Mme la députée.

Mme Labrie : Merci. On a l'embryon d'un début de réponse. Moi, ce qui m'inquiète, ce n'est pas que cette personne-là ne soit pas compétente dans une classe, là, tant mieux s'ils sont dans un groupe d'adaptation scolaire, c'est qu'on enlève des services à ceux qui avaient avant des services d'un orthopédagogue puis qui n'en ont plus. Donc là, moi, ce que je constate, c'est que le personnel des équipes-écoles est déjà épuisé. Ce qu'ils nous disent, c'est qu'ils se sentent comme ils se sentent à Noël, d'habitude. On est au milieu du mois de septembre, donc c'est très inquiétant. Il y en a qui pensent à démissionner, à tomber en congé de maladie. Donc, moi, ce que je veux savoir, c'est qu'est-ce que le ministre va faire pour qu'on ne se retrouve pas, dans nos écoles, là, à vivre ce qu'on a vécu dans nos CHSLD le printemps dernier. Je pense que personne ne veut vivre ça, mais moi, je vois que c'est ça qui se dessine en ce moment. Puis, quand je le vois, qu'il est un peu dans le déni puis dans la minimisation de cette pénurie-là, ça m'inquiète beaucoup.

Le Président (M. Simard) : M. le ministre.

M. Roberge : M. le Président, je refuse cette affirmation. Je ne minimise absolument pas ni la pénurie ni la pandémie. On met énormément d'énergie à lutter contre les deux, et particulièrement la pénurie d'enseignants. On travaille très fort pour ça. Je ne minimise pas, simplement je donne les vrais chiffres, parce que, des fois, on lit, dans les médias, «tous les orthopédagogues sont en classes régulières». C'est faux.

Le Président (M. Simard) : Merci, M. le ministre. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Joliette pour une période de quatre minutes.

Mme Hivon : Oui. Merci beaucoup, M. le Président. Alors, j'entendais le ministre parler du programme pour les préposés aux bénéficiaires et je dois dire que je me demande où sont ces mesures-chocs là dans le milieu de l'éducation. La pénurie, elle est énorme. Les besoins, ils sont beaucoup plus grands. J'entends le ministre, oui, minimiser ce qui se passe cette année en disant : Ce n'est pas pire que l'année passée, mais c'est beaucoup plus grave, les impacts, parce que les enfants ont des besoins beaucoup plus importants, et, en plus, il y a des enseignants qui vont tomber malades, parce qu'on le voit déjà, il y en a des dizaines qui ont la COVID.

Donc, le plan de match doit être là puis le plan de match, il doit partir de la base. Comment ça se fait? Ils sont où, les budgets? C'est quoi, le budget qui est accordé pour des mesures supplémentaires de ménage, de désinfection, de surveillance, pour pouvoir engager des gens qui vont faire la circulation dans l'école, la désinfection, qui vont accueillir les enfants, qui vont rappeler les consignes, qui vont faire la surveillance?

Parce que la réalité, en ce moment, c'est qu'alors qu'on a une pénurie monstre il y a encore une enseignante qui m'a écrit ce matin pour dire : Je n'ai plus de temps pour faire de la récupération, alors que je devrais en faire deux puis trois fois plus. On n'est pas capables de mettre en place des horaires de récupération parce que, le midi, vu les horaires décalés, je fais moi-même de la surveillance des élèves. Alors, vu qu'on ne peut pas avoir tous les enfants dans la cour de récréation ensemble, bien, je dois, moi, faire la surveillance plutôt qu'être en train de faire du rattrapage avec les élèves. C'est la même chose pour les orthopédagogues, on vous a donné des exemples hier.

Moi, je veux savoir : Comment se fait-il qu'il n'y en a pas un, plan de match pour ces éléments-là, très clairs, très spécifiques?

Le Président (M. Simard) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Roberge : M. le Président, ma collègue peut ne pas aimer le plan de match, mais elle ne peut pas dire qu'il n'y a pas de plan de match quand, à trois reprises dans le dernier mois, on s'est présentés de manière transparente devant tous les Québécois, appuyés par les partenaires du réseau après les avoir consultés, pour déposer, à la mi-juin, un plan de rentrée scolaire, début août, un plan avec des mesures sanitaires très importantes, mi-août, un plan pédagogique qui ramenait... en expliquant bien qu'il y avait pour 100 millions de dollars d'argent neuf. Ce n'est pas rien, M. le Président, 100 millions de dollars d'argent neuf en septembre 2020, par rapport à septembre 2019.

Puis ma collègue se demande où est l'argent spécifiquement COVID. Le mot d'ordre qu'on a depuis le début aux centres de services scolaires, c'est : Vous avez besoin d'acheter des masques, vous avez besoin d'acheter des mesures... de payer pour des mesures sanitaires supplémentaires rapide, allez-y, on va vous rembourser. On a remboursé pour 66 millions de dollars pour les coûts du printemps.

Le Président (M. Simard) : Merci, M. le ministre.

Mme Hivon : ...du personnel. C'est beau dire : On a des budgets. C'est de dire c'est quoi, les appels d'urgence qu'on fait, c'est quoi, les incitatifs financiers qu'on fait, qu'on met de l'avant, ce n'est pas... Il y en a, des gens qui peuvent venir prêter main-forte pour faire de la surveillance, ça ne prend pas un doctorat pour faire de l'entretien, pour soutenir les concierges, qui sont essentiels, en ce moment. Comment ça se fait que ce n'est pas ça qui se fait?

Donc, je veux comprendre pourquoi ces mesures-là, ces moyens-là... L'argent, c'est une chose, mais, de toute évidence, ce n'est pas en train de régler le problème. Et, quand il a annoncé son 20 millions, on a dit : C'est bien, mais c'est quoi, les moyens concrets pour aller chercher ce monde-là? C'est quoi, les moyens concrets pour attirer des enseignants à la retraite? C'est quoi, les moyens concrets pour aller chercher les étudiants qui sont à leur troisième...

• (12 h 10) •

Le Président (M. Simard) : En conclusion.

Mme Hivon : ...quatrième année d'études?

Le Président (M. Simard) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Ma collègue nous dit : Parlez-nous pas d'argent, parlez-nous de ressources, mais il faut les payer, les ressources, M. le Président. Si on disait qu'on veut embaucher des gens mais qu'on ne mettait pas les budgets, sans doute nous dirait-elle que ça n'a pas de bon sens, c'est parce que les gens ne viendront pas faire du bénévolat. Alors, on a mis les ressources disponibles pour être capables d'embaucher les gens.

Le Président (M. Simard) : Merci, M. le ministre.

M. Roberge : Et, oui, il y a plus de ressources qu'il y en avait avant.

Le Président (M. Simard) : Merci beaucoup. Je cède maintenant la parole à la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans.

Mme Foster : Oui. Merci beaucoup, M. le Président. Salutations. Très heureuse d'être ici aujourd'hui pour discuter éducation. Salutations au ministre, à toute son équipe, également aux collègues de la partie gouvernementale et aux collègues de l'opposition, également.

En mars dernier, la pandémie COVID-19 a forcé le gouvernement à faire des choix assez déchirants. Celui de fermer nos écoles, ça a été une décision difficile. Il fallait le faire, à l'époque, pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des élèves. Il y a des moyens qui ont été mis en place pour que ça ne constitue pas un arrêt total du système d'éducation, bien sûr. Il y a du matériel didactique qui a été rendu disponible en ligne. Les heures d'ouverture du service Allô prof ont été élargies. Bref, il y a une série de mesures qui ont été mises en place pour éviter que ce soit une fermeture totale de notre système d'éducation, parce qu'il fallait absolument que les élèves continuent d'apprendre.

L'objectif de notre gouvernement, c'était clair, il fallait vraiment qu'on puisse aider nos élèves à passer à travers tout ça. Il y a des défis qui demeurent, bien sûr.

Tout le monde, dans le réseau de l'éducation, a été extrêmement présent, a été extrêmement diligent, parce que ces changements-là arrivaient vite et évoluaient au fil des situations, au fil de l'évolution de la situation avec la COVID. Je salue, d'ailleurs, les gens de ma circonscription, les gens qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation dans ma circonscription, qui ont été... avec qui j'ai été en contact régulièrement, dans Charlevoix, sur la Côte-de-Beaupré, à l'île d'Orléans, qui ont fait un travail vraiment exceptionnel. Je les salue, là. Je prends quelques secondes pour les saluer ce matin.

Je crois qu'on peut tous s'entendre sur une chose, c'est souhaitable que les élèves soient le plus possible en classe plutôt qu'à la maison, parce que, pour leur développement, en particulier au primaire, au secondaire, le contact avec les autres, le contact également avec... le contact direct avec le corps professoral, c'est important pour leur développement. Et c'est aussi à l'école que se fait le mieux, du moins, la prestation des services éducatifs spécialisés, qui sont importants plus que jamais pour nos élèves vulnérables. Les élèves vulnérables, qui étaient déjà vulnérables avant la pandémie, bien, on peut s'imaginer qu'une situation qui était hors de notre contrôle comme celle-là peut les avoir fragilisés. Et, bien sûr, il faut à tout prix éviter que ces élèves-là perdent leur motivation. Il faut minimiser au maximum les effets sur ces élèves-là.

On veut éviter, bien sûr, qu'il y ait du décrochage, bien sûr, qui pourrait guetter davantage, on pourrait le penser, ces élèves en difficulté. Une des solutions à cet enjeu, c'est l'embauche de personnel spécialisé, la mise en place de classes spécialisées dans lesquelles les élèves peuvent apprendre davantage, de façon adaptée à leur rythme.

Moi, je demanderais au ministre qu'il nous explique les investissements que notre gouvernement a réalisés en la matière et les objectifs qui sont poursuivis et qu'on souhaite atteindre, là, avec les élèves en difficulté, parce que c'est hyperimportant, pour moi, cette question-là. Je pense que la COVID a apporté des conséquences et j'aimerais que le ministre nous expose, nous explique les moyens qui ont été mis en place.

Le Président (M. Simard) : M. le ministre.

M. Roberge : M. le Président, je remercie ma collègue de faire un retour pertinent sur ce qui s'est passé au printemps : effectivement, Télé-Québec, avec La dictée complètement Dingue!, qui était très amusante, d'ailleurs, j'en ai fait quelques-unes; l'émission *Les suppléants*; l'émission *L'école à la maison*; le site *ecoleouverte.ca*; près d'à peu près 50 000 outils, donc ordinateurs et tablettes, aux familles. Et je pense que ma collègue fait un bilan intéressant, mais surtout elle regarde en avant, elle dit : Bon, très bien, il se passe quoi cet automne, il se passe quoi en 2021?

Bien, cette année, on ajoute dans notre sac à dos, là, d'outils, outre ce que je viens de nommer, un partenariat avec Savoir Média. Il y aura, dans les prochaines semaines, très bientôt, toute une programmation avec des capsules sur des savoirs essentiels, donc vraiment des notions ciblées comme étant essentielles, importantes, des savoirs de base dans chacune des matières, de la première année du primaire jusqu'en secondaire V. Ce sont des cours qui sont donnés directement par de véritables enseignants, qui vont être à la télé, puisque ce n'est pas tout le monde qui a accès à Internet au Québec, et aussi sur le Web, en rattrapage. Donc, des outils pour les familles à la maison pour faire de la consolidation d'apprentissages ou si, malheureusement, la classe est fermée de manière temporaire. Ça peut aussi être utilisé par les enseignants eux-mêmes, même quand la classe est ouverte, pour dire : Bien, vous savez, on a vu cette notion-là, je vous invite, mes élèves, avant de refaire tels devoirs, de faire tels travaux, d'aller visionner cette capsule de 20, 25 minutes pour avoir, tiens, un enseignement différent, d'un autre prof, qui a cette vision-là. Moi, je pense que c'est quelque chose de très, très innovant. On est très contents d'avoir ça avec nous.

Il y a aussi, outre ça, qui s'applique dès cette année, un investissement pour embaucher 350 professionnels de plus, qui vont être là à temps plein, qui vont obtenir leur permanence, qui vont être là l'an prochain, et l'année d'après, et l'année d'après. En deux ans, c'est plus de 1 000 professionnels de plus dans le réseau. Ma collègue, là, de Joliette, se demandait : Ils sont où, les professionnels, elle est où, l'aide pour les enfants vulnérables? Elle est là, des professionnels qui rendent des services très appréciés par les jeunes.

Le Président (M. Simard) : Mme la députée.

Mme Foster : Très heureuse d'entendre le ministre parler de l'ajout de professionnels, parce que c'est quelque chose, dans les quatre années avant notre arrivée au pouvoir, qui avait un petit peu manqué. Il y avait même eu des coupures de plus de 200, si ma mémoire était bonne, parce qu'à l'époque j'étais conseillère politique et je travaillais avec le ministre. Parce que, oui, c'est important, nos professionnels, surtout pour les clientèles en difficulté. C'est la clé. C'est la clé, c'est vraiment important.

D'ailleurs, il y a un chiffre étonnant qui avait refait surface lors de l'annonce des mesures du ministère de l'Éducation, c'était celui d'un allègement de la bureaucratie de 560 000 heures débloquées en services professionnels. Donc, dans le fond, j'aimerais ça que vous m'expliquiez davantage, en pourcentage, comment ça représente, tu sais, au niveau de l'augmentation pour les élèves, là.

M. Roberge : Oui. Bien, M. le Président, je suis content de revenir là-dessus, parce que c'est une petite révolution, là. Quand on en parle aux acteurs directement, du terrain, là, les orthophonistes, les orthopédagogues, les psychologues, les psychoéducateurs, les conseillers et conseillères d'orientation...

Le Président (M. Simard) : En conclusion.

M. Roberge : En conclusion? Bien, voyons donc! C'est quelque chose qui va venir vraiment améliorer le suivi qui est fait auprès des élèves les plus vulnérables du Québec. Chaque professionnel va consacrer moins d'heures à la paperasse, plus d'heures en services directs aux élèves.

Le Président (M. Simard) : Merci, M. le ministre. Alors, ceci met fin à notre premier bloc d'échange.

Nous allons momentanément suspendre nos travaux afin de nous donner le temps d'accueillir la nouvelle équipe qui se joint à nous. À plus tard.

(Fin de la séance à 12 h 18)